

LA SITUATION S'AMÉLIORE

Prisons : le taux de surpopulation passe sous les 10 %

Vu les mesures prises, la baisse va se poursuivre

Durant de nombreuses années, le taux de surpopulation dans les prisons belges a stagné autour des 20 %. Pour la première fois, il est passé sous la barre des 10 % et ce en raison de 3 types de mesures.

La surpopulation carcérale est un fléau pour notre système pénitentiaire. Depuis des années, la pratique est dénoncée et le problème est pris à bras-le-corps par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), qui est parvenu à réduire la tendance. Au 17 novembre 2016, le taux de surpopulation était de 9,88 %.

En 2015, ce taux était de 10,10 % et les détenus étaient 11.040 pour 10.028 lits. C'est bien loin des chiffres record du début des années 2010 où la surpopulation dépassait les 20 % et où les détenus étaient bien plus de 12.000 pour les 10.028 lits disponibles. 2013 fut une des pires années avec un taux surpopulation de 24,10 %.

TROIS GRANDES MESURES

Au Parlement, le ministre de la Justice est revenu sur les raisons de cette diminution. « Elle peut

s'expliquer notamment par trois grandes mesures qui ont été prises dans le contexte pénitentiaire. Les procédures de surveillance électronique ont été améliorées et étendues aux peines entre six et quatre mois, ce qui entraîne une meilleure exécution des peines inférieures à trois ans et contribue à une plus grande crédibilité de la justice », explique Koen Geens.

« En outre, on s'attelle à une meilleure collaboration avec l'Office des étrangers en matière d'ex-

des prisons. Ainsi, le centre de psychiatrie légal de Gand est complètement opérationnel depuis l'année dernière et, début 2017, ce sera aussi le cas du CPL d'Anvers. Prochainement, des sections long séjour s'ouvriront à Bierbeek et au Centre Les Maronniers, à Tournai. » Ces prochains mois, le ministre de la Justice souhaite s'atteler à une autre problématique. « Comparativement à d'autres pays européens, la Belgique reste confrontée à un taux élevé de personnes en détention préventive (35 %). Je continue de travailler à des mesures visant à limiter la durée de la détention préventive en milieu carcéral pour certaines infractions à caractère mineur », conclut Koen Geens.

La Belgique dispose de 10.028 lits dans ses prisons

pulsion des criminels en séjour illégal, ce qui s'est traduit par un doublement du nombre d'expulsions entre 2014 et 2015. Grâce à la loi « pot-pourri II », il est possible de libérer les condamnés sans droit de séjour déjà six mois avant la fin de leur peine, en vue de leur éloignement du territoire. Le troisième type de mesures vise à améliorer le flux sortant de personnes internées

4 PRISONS EN DIFFICULTÉ

Aujourd'hui, la surpopulation carcérale bien qu'en diminution est particulièrement problématique en Wallonie et à Bruxelles. Pour Avocats.be, quatre prisons souffrent particulièrement du phénomène. L'Ordre des barreaux lance d'ailleurs des actions pour dénoncer la situation dans les prisons de Lantin, Mons et Forest-Berkendael. ●

ALISON VLT.

Grande première

Theo Francken a rapatrié de force un terroriste en Irak

Samedi, la Belgique a renvoyé de force un jeune homme à Bagdad, en Irak. Escorté par quatre policiers belges, il a transité par Istanbul en Turquie avant d'arriver en Irak.

Cette démarche est une grande première pour notre pays car l'Irak refusait depuis des années les rapatriements forcés vers son territoire. Vu le lourd passé du jeune homme et les longues négociations menées par les autorités belges, le pays a finalement cédé.

L'homme est rattaché à l'organisation terroriste État islamique. Il

avait fui l'Irak après avoir été condamné pour des actes terroristes. Dès son arrivée en Belgique, il a été surveillé de près par les autorités. Il n'a commis aucun méfait dans notre pays mais, vu sa dangerosité et son pedigree en Irak, il a été mis à disposition du gouvernement et a été placé dans un centre fermé. Toutes ses demandes de visa ont été refusées. L'identité et l'âge de l'homme n'ont pas été dévoilés.

Après des mois de discussions, les autorités irakiennes ont accepté son renvoi et les deux pays sortent gagnants de la transac-

tion. D'un côté, le terroriste pourra purger ses condamnations en Irak. De l'autre, une interdiction d'entrée sur le territoire lui a été signifiée en Belgique.

Vu la réussite de ce premier rapatriement forcé, les autorités belges et irakiennes souhaitent poursuivre cette démarche. Des négociations sont en cours pour d'autres détenus. Theo Francken et Jan Jambon ont été invités par leurs homologues irakiens à venir les rencontrer en avril-mai pour coucher sur papier les modalités de ces rapatriements. ●

A. VLT.